

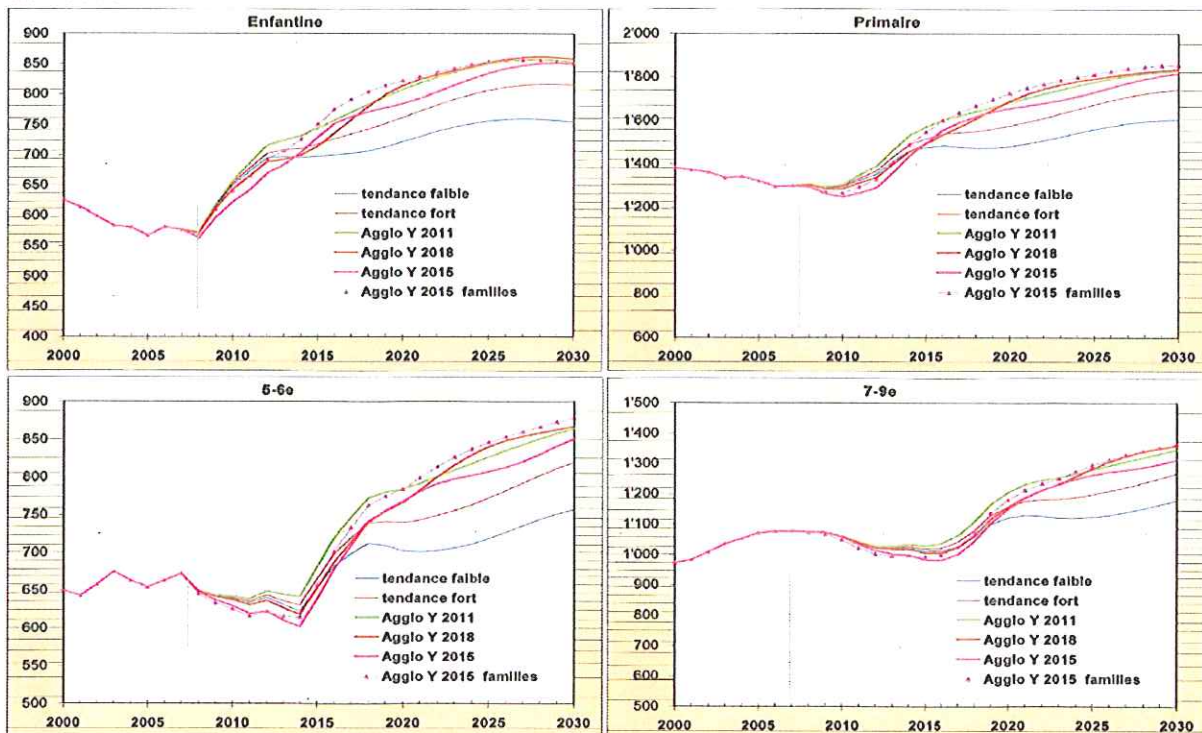
COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
CONCERNANT
la planification scolaire 2020-2030.

Monsieur le Président,
 Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a soumis au Bureau du Conseil communal le préavis PR11.03PR relatif à la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 1'100'000.- pour la réalisation de 6 classes provisoires au Collège des 4 Marronniers. Ce préavis constitue la première étape urgente prévue dans la planification scolaire 2020-2030, entérinée à fin 2010 par la Municipalité, dans le but de faire face aux besoins en locaux scolaires.

Il est rappelé que le parc immobilier scolaire comprend à ce jour quelque 230 salles de classe (sans les salles spéciales) réparties dans 33 bâtiments scolaires dont 24 à Yverdon-les-Bains pour plus de 3'500 élèves. Dans son préavis no 31 du 6 novembre 2003, la Municipalité avait exposé les lignes à suivre dans la planification scolaire à l'horizon de la rentrée 2007. Cette planification faisait apparaître des besoins de l'ordre de 30 nouvelles salles de classe jusqu'à cette date. Or à ce jour, seules 13 nouvelles salles de classe ont été construites avec, pour conséquence, la situation actuelle jugée critique et l'impossibilité de pouvoir accueillir de nouveaux élèves.

Sur le plan démographique, il ressort d'une étude réalisée par le Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS) à la demande de l'entente scolaire intercommunale, étude basée sur la natalité, le vieillissement de la population et les migrations, qu'entre 600 et 900 élèves supplémentaires devront être scolarisés dans les établissements yverdonnois en 2020, chiffre passant à 1'000 –1'300 élèves supplémentaires en 2030.



Source : J. Menthonnex, SCRIS, 2007

La conséquence de ce constat démographique aboutit à la nécessité de créer entre 15 et 30 nouvelles salles de classe d'ici à 2020 pour accueillir les élèves yverdonnois. A l'horizon 2030, le manque de salles de classe peut être estimé entre 40 et 55 unités.

La planification scolaire 2020-2030 élaborée par la Municipalité repose sur les principes suivants :

- prise en compte des nouvelles constructions scolaires découlant du Concordat sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (Harmos) et de la Convention scolaire romande (CSR) ;
- application du principe de l'enclassement des élèves des villages au lieu de domicile lorsque cela est possible ;
- application du principe de proximité qui suppose que les élèves soient scolarisés dans une école proche de leur domicile lorsqu'ils fréquentent les degrés inférieurs et de celui du regroupement pour les degrés supérieurs, soit :
 - CIN (cycle initial) + CYP 1 (cycles primaires), scolarisation dans le quartier ou dans le village
 - CYP2 + CYT (cycle de transition), scolarisation dans des écoles ou bâtiments « principaux » pouvant regrouper plusieurs quartiers (en ville pour les élèves des villages)
 - secondaire 7-8-9, scolarisation dans un ou deux bâtiments principaux sis en ville;
- taille critique des bâtiments scolaires visant la cohérence et les synergies ;
- application de la responsabilité d'organiser un accueil parascolaire surveillé sous la forme d'une école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité (art 63 A de la Constitution vaudoise) ;
- mixité sociale pour éviter une école à deux vitesses ou toute forme de ségrégation.

Pour parvenir à la mise à niveau du parc immobilier scolaire, la Municipalité a retenu les étapes suivantes :

- 1) construction d'un nouveau collège à Ependes,
- 2) construction d'un nouvel établissement/bâtiment secondaire dans le secteur Gare-Lac pour les élèves de l'établissement secondaire de Felice,
- 3) réorganisation de l'enclassement des élèves du degré primaire dans les bâtiments existants et notamment au sein des bâtiments/classes laissés vacants par le départ des élèves de l'établissement secondaire de Felice,
- 4) ouverture de structures d'accueil parascolaire (APEMS) dans les établissements principaux,
- 5) construction de nouveaux bâtiments primaires et rénovation ou extension des bâtiments existants en fonction des développements de la Ville (nouveaux quartiers et/ou constructions dans des quartiers mal desservis).

Les constructions projetées vont s'échelonner sur une longue période et leur plan de réalisation devra être affiné au fur et à mesure des études. Les prévisions démographiques font ressortir le caractère urgent du processus. La réalisation du premier ouvrage (bâtiment secondaire) devrait pouvoir débiter dans les meilleurs délais afin de pouvoir être mis à la disposition des élèves et du corps enseignant d'ici à cinq ans au plus tard. Il en va de même de l'agrandissement du Collège des 4 Marronniers qui a atteint sa limite de capacité. Dans une deuxième étape, il apparaît nécessaire de procéder à la surélévation du Collège de la Villette et à la construction d'un nouveau bâtiment destiné aux classes primaires dans le nouveau quartier Les Parties. Enfin, une troisième étape devrait prévoir une construction primaire dans le secteur Gare-Lac. Les salles de gymnastique devront être intégrées à la planification des nouvelles constructions (bâtiment secondaire, 4 Marronniers et Les Parties) sachant que le nombre de salles de gymnastique mis à la disposition des écoles

yverdonnoises est aujourd'hui largement insuffisant pour répondre aux exigences de la grille horaire du plan d'étude vaudois et ce malgré l'utilisation d'autres installations sportives (piscine, patinoire ou centre de badminton, par exemple).

En conclusion, la Municipalité a donc adopté un plan d'action contenant des principes et un planning. Son plan d'action est fondé sur les prévisions démographiques et sur le patrimoine immobilier scolaire existant. En application de ce programme étayé, elle vous informe qu'elle procédera, dans les meilleurs délais, à la construction d'un nouveau bâtiment secondaire. Les autres phases successives figureront au plan des investissements 2015-2019 ou seront concrétisées dans le cadre du développement de la zone Gare-Lac.

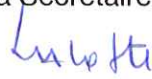


Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de cette communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. von Siebenthal

La Secrétaire

S. Lacoste